
Renvoi au comité de liquidation de l'annonce de don de son office par le citoyen Gispert-Dulcat, président du tribunal criminel des Pyrénées-Orientales, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de l'annonce de don de son office par le citoyen Gispert-Dulcat, président du tribunal criminel des Pyrénées-Orientales, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 641;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32944_t1_0641_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Convention de ses travaux législatifs et de ses mesures révolutionnaires. Continuez, Représentants, à donner à la France de bonnes loix, et à pousser toujours avec vigueur l'étau révolutionnaire, aimé des bons citoyens, détesté des mauvais.

La municipalité du Bois d'Oingt désire que la Convention reste à son poste jusqu'à la paix et même au-delà.

Jusqu'à la paix parce que les législateurs qui ont dirigé et organisé la révolution, doivent, pour le bien de tous, la consommer.

Même au-delà, parce que il est important que les législateurs qui ont fait la Constitution fassent les loix qui en dérivent. Vive la République ! ».

CHARMETTON (*maire*), J. LEPIN (*off. mun.*), Jean BARDAN (*off. mun.*), CAILLOT (*off. mun.*), L. DANGUIN, BROSSETTE (*not.*), GLATARD (*not.*), LEPIN, GREPPO (*agent nat.*).

22

Le citoyen Chalus, notaire à Mozun, district de Billom, département du Puy-de-Dôme, fait don à la patrie de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

23

Le citoyen Gispert-Duleat, président du tribunal criminel du département des Pyrénées-Orientales, écrit à la Convention nationale que peu fortuné, il se trouve heureux de pouvoir offrir à la patrie le marc d'or de l'office de conseiller en la ci-devant chambre du domaine de la ci-devant province de Roussillon.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

24

Les sans-culottes composant la société de Commune-Franche annoncent à la Convention nationale que tous les jours leurs concitoyens viennent à l'envi déposer leurs dons patriotiques. Ils citent plusieurs de ces citoyens, Jean Fidèle Bourcier donne ses deux maîtrises de tourneur; Jacques Dubrocard, Claude Rivière, Pierre Micollier et Louis Letiné, leurs maîtrises de menuisiers; Jacques Place, la finance de l'office d'huissier de défunt Patin, dont il est héritier. Ils font aussi part de la fête célébrée en l'honneur de la raison, et des martyrs de la liberté (3).

(1) P.V., XXXII, 392. Bⁱⁿ, 18 vent. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1173.

(2) P.V., XXXII, 392. Bⁱⁿ, 18 vent. (2^e suppl^t); C. Eg., n^o 562.

(3) P.V., XXXII, 392.

Les citoyens de cette commune ont donné pour les volontaires, outre des souliers précédemment envoyés, 235 chemises, 11 paires de souliers, 3 paires de guêtres, 39 paires de bas, 16 cols, 6 manteaux, 10 habits, 6 vestes, 6 culottes, 2 gilets et 22 aunes de toile; plus en faveur des indigens de la commune, une quantité d'effets et 57 619 livres en argent (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation.

25

Le citoyen Arnot, commissaire national près le tribunal du district de Dijon, annonce que les juges ne conservent d'autres marques distinctives que la médaille soutenue par le ruban tricolore, et qu'unaniment ils ont renoncé au titre d'homme de loi, et en ont déposé les lettres.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

26

Le bataillon du district de Pithiviers, département du Loiret, composé de vrais enfans de la Montagne, adhère à tous les décrets de la Convention, et joint à l'expression de ses vœux patriotiques un récépissé du receveur du district de Montivilliers, de la somme de 597 liv. 5 sous 9 den., formant un jour de la solde que l'état-major, les officiers, les sous-officiers et tous les soldats du bataillon offrent à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

27

Le conseil permanent du district de Beauvais applaudit au décret sur les hommes de couleur; il invite la Convention à ne point faire de paix avec l'ennemi du dehors, ni trêve avec celui du dedans. Il annonce que toutes les communes du district se débarrassent des hochets du fanatisme; qu'il vient d'envoyer à la trésorerie nationale 971 marcs d'argenterie, provenant des dépouilles de la superstition et des fouilles faites chez l'ex-parlementaire Titon; que cet envoi avec ceux précédemment faits forme un total de 2 400 marcs.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Bⁱⁿ, 13 vent. (suppl^t).

(2) P.V., XXXII, 392-393. Bⁱⁿ, 12 vent.; J. Sablier, n^o 1173; J. Fr., n^o 525.

(3) P.V., XXXII, 393. Bⁱⁿ, 12 vent. et 15 vent. (suppl^t).

(4) P.V., XXXII, 393. Bⁱⁿ, 12 vent. et 13 vent. M.U., XXXII, 265; J. Fr., n^o 525; J. Sablier, n^o 1173; Mon., XIX, 608.